

## **L'Ontario réduit davantage la liste des lieux de travail essentiels en réponse à la pandémie**

**Date :** 23 avril 2020

Suite à l'ordonnance imposant la fermeture de tous les lieux de travail non essentiels qui est entrée en vigueur le 24 mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a suivi l'avis du médecin hygiéniste en chef en réduisant davantage la liste des entreprises classées comme étant essentielles afin de mieux protéger les Ontariens contre la COVID-19.

La liste réduite, qui peut être consultée [ici](#), reste néanmoins assez étendue et inclut certaines ou toutes les entreprises des secteurs suivants :